



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20241104-3960-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Date de mise en ligne : 26 novembre 2024

HF

DECISION MUNICIPALE DM_2024_123

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer les conventions de partenariat avec les établissements scolaires bénéficiant durant l'année 2024-2025 du projet d'Education artistique et Culturelle « Voix off » conçu et coordonné par le musée de la Création Franche. Ce projet, bénéficiant d'une subvention de la DRAC, est inscrit sur la plate-forme Pass Culture, permettant aux établissements scolaires de contribuer à son financement.

ARTICLE 2 – De signer le contrat de prestation de l'autrice intervenant en milieu scolaire pour animer des ateliers d'écriture en lien avec les collections du musée de la Création Franche.

ARTICLE 3 – Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 22/11/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Lycée Emile Combes,

Représenté par son Chef d'établissement, Monsieur Jean-François MAZOUAUD

Adresse : 23 Rue Emile Combes, 33130 Bègles

Tel : 05 57 35 55 00

Ci-après dénommé « le Lycée »

Et :

La Ville de Bègles

Représentée par Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire, vu la délibération N°6 du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire.

Adresse : Hôtel de Ville, 77 rue Calixte Camelle 33130 Bègles

Adresse postale : BP 153 33321 Bègles Cedex - Tel : 05 56 49 95 94

N° SIRET : 21330039500018

Ci-après dénommée « la Ville »

Il a été convenu ce qui suit :

Selon la décision municipale du, enregistrée par les services préfectoraux le, il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le musée de la Création Franche, fermé pour travaux, s'est rapproché du Lycée Emile Combes afin de lui proposer un projet d'Education Artistique et Culturelle pour la classe de 1^{ère} Bac Pro Sécurité.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre le Lycée et la Ville de Bègles – musée de la Création Franche pour la mise en place du projet « Voix Off ».



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce projet sera l'occasion pour élèves de découvrir le musée de la Création Franche, ses collections, les créateurs y étant représentés. Il s'agira de rendre compte de la vie et du parcours d'un·e artiste de la collection du musée de la Création Franche, en se fondant d'une part sur les œuvres conservées mais aussi sur des documents d'archives, des photos, de la correspondance, des textes. Ce travail d'écriture et de recherche donnera lieu à la réalisation en binôme d'une courte vidéo. Ces ateliers d'écriture, de mise en voix et en image seront animés par l'autrice Sophie Montant dite Juliette Keating¹.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DES ATELIERS

Le projet « Voix Off » se déroulera au sein du Lycée Emile Combes pendant 5 séances de février au vendredi 28 mars (12 heures) comme suit :

- **Séance 1 (date à définir en février - durée 1h30)** : présentation du musée de la Création Franche et de ses collections par Emilie Hervé, chargée de médiation et de documentation du musée.
- **Séance 2 (lundi 24 mars matin - durée : 1h30)** : présentation de Juliette Keating et du travail de l'autrice. Lecture à voix haute de « Timothé ne mangera pas à la cantine », nouvelle extraite de Blaise, Léa et les autres... - Écriture : les élèves écriront des textes poétiques selon une consigne proposée. Lecture à voix haute des poèmes écrits.
- **Séance 3 (mardi 25 mars matin – durée : 3h (travail en demi-groupe))** : présentation des artistes de l'Art Brut sélectionné·es et du projet de recherche et de synthèse à conduire par binôme- Écriture : à partir des documents recueillis, écrire un scénario pour une présentation vidéo de l'artiste d'Art Brut. La vidéo ne devra pas dépasser une minute.
- **Séance 4 (mercredi 26 mars – durée : 3h (travail en demi-groupe))** : par binôme : réalisation des éléments vidéo ou audio, les rushes - Par binôme : montage.
- **Séance 5 (vendredi 28 mars matin - durée : 3h (travail en demi-groupe))** : par binôme : montage. Présentation des vidéos réalisées.

Le planning des séances pourra être modifié d'un commun accord entre le Collège et la Ville de Bègles – musée de la Création Franche.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les ateliers ont pour objectif de :

¹ Juliette Keating est le nom d'autrice de Sophie Montant.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Découvrir le musée de la Création Franche à travers une sélection d'œuvres.
- Favoriser le surgissement d'une écriture à soi par la découverte d'un travail artistique qui interroge, étonne, émeut, provoque. En s'appuyant sur la richesse des œuvres du musée, prendre conscience, aussi, que l'expression créatrice n'est pas réservée à une élite ou à quelques inspiré·es mais s'ouvre librement à toutes.
- Dédramatiser et simplifier l'acte d'écrire.
- Encourager l'expression orale et écrite des élèves autour de thèmes personnels et sociaux.
- Favoriser l'auto-expression et la créativité des jeunes.

ARTICLE 4 : PUBLIC CONCERNÉ

Le projet « Voix off » s'adresse aux élèves d'une classe de 1^{ère} Bac Pro du Lycée Emile Combes. Il s'agit d'un groupe de 24 élèves accompagnés par le professeur de français Mme Fatiha el-Ayadi avec qui le musée a déjà réalisé des projets par le passé.

ARTICLE 5 : RESTITUTION FINALE

Exposition des textes et des visuels réalisés au cours de l'atelier, diffusion des vidéos, les restitutions auront lieu dans chaque établissement selon les modalités à prévoir avec les chef·fes d'établissement et les équipes pédagogiques.

ARTICLE 6 : RÉMUNÉRATION

Le Lycée s'engage à rémunérer la ville de Bègles – musée de la Création Franche pour un montant total de 720 euros pour l'ensemble du cycle d'ateliers, soit 30 euros par élève (24 x 30 euros).
Le paiement sera effectué par le Lycée via Pass Culture, selon les modalités établies par ce dispositif.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

La ville s'engage à :

- Assurer le bon déroulement des ateliers, dans le respect des objectifs définis.
- Mettre à disposition des intervenantes compétentes et qualifiées.
- Respecter les valeurs éducatives du Lycée.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Etablir les autorisations de droit à l'image pour les élèves et d'avoir un usage uniquement pédagogique des vidéos réalisées par les élèves.

Le Lycée s'engage à :

- Mettre à disposition une salle et le matériel nécessaire pour les ateliers.
- Faciliter l'accès des élèves aux ateliers.
- Procéder aux paiements dans les délais convenus.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

En cas de manquement grave aux engagements par l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée après une mise en demeure écrite restée sans effet pendant un délai de 15 jours.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

Les parents seront avisés de la participation de leurs enfants à l'atelier. La médiatrice du musée Emilie Hervé et l'intervenante Juliette Keating sont assurées pour tous les temps de présence au sein de l'établissement.

Assureur de Sophie Montant dite Juliette Keating: natixis assurances -
Police d'assurance n° : 04880319

Assureur de la Ville pour Emilie Hervé : SMACL assurances - Police
d'assurance n° n°162939H

Fait à Bègles, le
En trois exemplaires originaux
(lu et approuvé)

Pour le Lycée Emile Combes
Le Chef d'établissement,
Monsieur Jean-François MAZOUAUD

Pour la Ville,
Clément ROSSIGNOL PUECH
Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Collège Bordeaux Belcier,

Représenté par son Chef d'établissement, Monsieur Loïc-Yoan LAPEYRONNIE
Adresse : 31 rue de la Louisiane 33800 Bordeaux
Ci-après dénommé « le Collège »,

Et :

La Ville de Bègles

Représentée par Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire, vu la délibération N°6 du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire.
Adresse : Hôtel de Ville, 77 rue Calixte Camelle 33130 Bègles
Adresse postale : BP 153 33321 Bègles Cedex - Tel : 05 56 49 95 94
N° SIRET : 21330039500018
Ci-après dénommée « la Ville »

Il a été convenu ce qui suit :

Selon la décision municipale du, enregistrée par les services préfectoraux le, il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le musée de la Création Franche, fermé pour travaux, s'est rapproché du collège Bordeaux Belcier afin de lui proposer un projet d'Education Artistique et Culturelle pour une classe de 6^{ème}.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre le Collège et la Ville de Bègles – musée de la Création Franche pour la mise en place du projet « Voix Off – la ville Franche ».

31 rue de la Louisiane
33800 Bordeaux
Mél : ce.0333532k@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 56 48 66 70





ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité



Ce projet sera l'occasion de découvrir des œuvres de la collection du musée en lien avec la thématique de la ville tout en proposant des ateliers d'écriture et de mise en voix animés par l'autrice Sophie Montant dit Juliette Keating¹.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DES ATELIERS

Le projet « Voix Off – la ville Franche » se déroulera au sein du Collège Bordeaux Belcier pendant 5 séances de février au jeudi 27 mars (12 heures) comme suit :

- **Séance 1 (date à définir en février - durée 1h30)** : présentation du musée de la Création Franche et de ses collections par Emilie Hervé, chargée de médiation et de documentation du musée.
- **Séance 2 (lundi 17 mars après-midi - durée : 1h30)** : présentation de Juliette Keating et du travail de l'autrice. Lecture à voix haute de « Timothé ne mangera pas à la cantine », nouvelle extraite de Blaise, Léa et les autres... - Écriture : les élèves écriront des textes poétiques selon une consigne proposée. Lecture à voix haute des poèmes écrits.
- **Séance 3 (mercredi 19 mars matin – durée : 3h)** : présentation des visuels des œuvres de la collection du musée en lien avec la thématique de la ville. Chaque élève choisira la reproduction d'une pièce qui lui plaît. - Écriture : « fais la liste de tout ce que tu vois sur l'image en classant les éléments qui vont ensemble ». - Écriture : « tu es un voyageur ou une voyageuse qui vient d'arriver dans cette ville, tu racontes à un ou une ami·e comment c'est ici en donnant des détails ». - Présentation des visuels et lecture à voix haute des textes produits.
- **Séance 4 (lundi 24 mars après-midi – durée : 3h)** : écriture : « dans ta ville, celle que tu aimes, il y a un endroit que tu apprécies particulièrement. Imagine que tu traverses cet endroit et dis ce que tu vois et ce que tu ressens et pourquoi tu aimes tant ce lieu particulier ». Lectures des textes à voix haute.
- **Séance 5 (jeudi 27 mars après-midi - durée : 3h)** : écriture : les élèves seront amené·es à reprendre leurs textes, les compléter, les modifier en vue d'une version considérée comme aboutie. - Mise en page des textes avec possibilité d'illustration, dessin, collages. - Présentation des textes et visuels réalisés.

Le planning des séances pourra être modifié d'un commun accord entre le Collège et la Ville de Bègles – musée de la Création Franche.

¹ Juliette Keating est le nom d'autrice de Sophie Montant



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARTICLE 3 : OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les ateliers ont pour objectif de :

- Découvrir le musée de la Création Franche à travers une sélection d'œuvres sur la thématique de la ville.
- Favoriser le surgissement d'une écriture à soi par la découverte d'un travail artistique qui interroge, étonne, émeut, provoque. En s'appuyant sur la richesse des œuvres du musée, prendre conscience, aussi, que l'expression créatrice n'est pas réservée à une élite ou à quelques inspiré·es mais s'ouvre librement à toutes.
- Dédramatiser et simplifier l'acte d'écrire.
- Encourager l'expression orale et écrite des élèves autour de thèmes personnels et sociaux.
- Favoriser l'auto-expression et la créativité des jeunes.
- Valoriser le travail effectué à travers une restitution finale devant un public.

ARTICLE 4 : PUBLIC CONCERNÉ

Le projet « Voix off – la Ville Franche » s'adresse aux élèves d'une classe de 6^{ème} du Collège Bordeaux Belcier. Il s'agit d'un groupe de 16 élèves accompagnés par le professeur de français M. Dos Santos et la documentaliste, Mme Claverie.

ARTICLE 5 : RESTITUTION FINALE

Une restitution finale sera organisée uniquement par le collège Bordeaux Belcier au sein de l'établissement, probablement lors de la Fête du collège (date à définir au printemps 2025). Celle-ci pourra prendre la forme d'une présentation publique (accrochage, lecture, mise en scène, etc.), selon les modalités définies par le Collège. La Ville de Bègles – musée de la Création Franche ne sera pas obligatoirement présente pour cette restitution et n'en aura pas la charge. Le partenariat avec le musée de la Création Franche de Bègles sera précisé d'une manière ou d'une autre en fonction du support choisi (livret / papier ou numérique projeté au CDI).

ARTICLE 6 : RÉMUNÉRATION

31 rue de la Louisiane
33800 Bordeaux
Mél : ce.0333532k@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 56 48 66 70





**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Collège s'engage à rémunérer la ville de Bègles – musée de la Création Franche pour un montant total de **400 euros** pour l'ensemble du cycle d'ateliers, soit 25 euros par élève.
Le paiement sera effectué par le Collège via Pass Culture, selon les modalités établies par ce dispositif.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

La ville s'engage à :

- Assurer le bon déroulement des ateliers, dans le respect des objectifs définis.
- Mettre à disposition des intervenantes compétentes et qualifiées.
- Respecter les valeurs éducatives du Collège.

Le Collège s'engage à :

- Mettre à disposition une salle et le matériel nécessaire pour les ateliers.
- Faciliter l'accès des élèves aux ateliers.
- Procéder aux paiements dans les délais convenus.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

En cas de manquement grave aux engagements par l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée après une mise en demeure écrite restée sans effet pendant un délai de 15 jours.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

Les parents seront avisés de la participation de leurs enfants à l'atelier. La médiatrice du musée Emilie Hervé et l'intervenante Juliette Keating sont assurées pour tous les temps de présence au sein de l'établissement.

Assureur de Sophie Montant dite Juliette Keating : natixis assurances -
Police d'assurance n° : 04880319

Assureur de la Ville pour Emilie Hervé : SMACL assurances - Police
d'assurance n° n°162939H

31 rue de la Louisiane
33800 Bordeaux
Mél : ce.0333532k@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 56 48 66 70





**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fait à Bègles, le
En trois exemplaires originaux

(lu et approuvé)

Pour le Collège Bordeaux Belcier
Le Chef d'établissement,
Monsieur Loïc-Yoan LAPEYRONNIE

Pour la Ville,
Clément ROSSIGNOL PUECH
Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole

CONTRAT POUR UNE PRESTATION DE SERVICE

Conclu en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique

ENTRE

La Ville de Bègles

Adresse : Hôtel de Ville, 77 rue Calixte Camelle 33130 Bègles

Adresse postale : BP 153 33321 BEGLES CEDEX

N° Siret : 213 300 395 000 18

Code APE : 8411 Z

Licence d'entrepreneur : L-R-21-004373

Représentée par Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, en tant que Maire

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire.

Ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

ET

Sophie Montant dite Juliette Keating ¹

Adresse : 51 rue Fernand Combette 93100 Montreuil

Tél : 06 89 05 96 87

Mail : keatingjuliette@gmail.com

N° Siret : 91181302000011

Code APE : 9003B

Représentée par Sophie Montant elle-même en qualité d'autrice

Ci-après dénommée « le prestataire »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule :

La Ville de Bègles s'est rapprochée de l'autrice Sophie Montant aux fins de lui confier la conception et l'animation des ateliers d'écriture du projet « Voix Off », proposition d'Education Artistique et Culturelle du musée de la Création Franche.

Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour but de définir les conditions aux termes desquelles la Ville de Bègles confie au prestataire la conception et l'animation du projet d'EAC « Voix Off » avec le musée de la Création Franche et 3 établissements scolaires de Bègles et du territoire métropolitain.

Article 2. Définition & Conditions d'exécution de la prestation

Le prestataire s'engage à :

- Concevoir et animer des ateliers d'écriture avec 3 établissements scolaires de Bègles et du territoire métropolitain :

- Ecole Ferdinand Buisson : une classe de CM2.

¹ Juliette Keating est le nom d'autrice de Sophie Montant.

- Collège Belcier : une classe de 6^{ème}.
- Lycée Emile Combes : une classe de 1^{ère}.

-Prendre en charge ses frais d'hébergement.

Le prestataire cède, par la présente et à titre gracieux, à la Ville le droit de représenter et reproduire ces événements dans les conditions suivantes :

- Le prestataire autorise la Ville à photographier et filmer ses interventions en vue de communiquer la manifestation au public sur tous les supports que la Ville considérera comme appropriés ;
- Le droit de diffuser les interventions du prestataire est accordé à la Ville aux fins de faire la promotion des activités culturelles menées par la Ville de Bègles ;
- Les droits de représentation et de reproduction sont accordés sans limitation géographique (communication interne et externe, publications institutionnelles et presse). La Ville s'engage à citer le nom du prestataire dans les supports de communication de l'évènement.
- La Ville s'interdit de faire un usage commercial de la retranscription autorisée par le prestataire et s'interdit de céder le support à des tiers sans l'autorisation préalable de ce dernier.

Article 3. Date de la prestation et lieu d'exécution

L'exécution de la prestation débutera à la signature du présent contrat pour la conception du projet jusqu'au 28 mars date du dernier atelier animé par Sophie Montant.

Le prestataire devra impérativement respecter les dates et horaires des ateliers convenus d'un commun accord avec le musée de la Création Franche et les établissements scolaires.

Article 4. Engagements de la Ville de Bègles

La Ville de Bègles s'engage à :

- Mentionner le prestataire dans les supports de communication ;
- Accompagner le prestataire dans les déplacements entre le musée de la Création Franche et les différents établissements scolaires inscrits au projet ;
- Assurer la coordination générale du projet.

Article 5. Prix - contenu du prix – règlement

Au titre de la prestation définie aux articles 1 et 2 du présent contrat, la Ville s'engage à verser au prestataire la somme de trois mille huit cent vingt euros TTC (3 820 € TTC) selon la répartition suivante :

a) Acompte

Un acompte, d'un montant de cinq cent vingt euros TTC (520 € TTC) est versé au prestataire, conformément à l'article 91 du Code des Marchés Publics, à la suite de la commande des repas et des frais annexes engagés, sur présentation de facture.

b) Règlement du prix du marché

Le solde du prix de la prestation - déduction faite du versement de l'avance et/ou de l'acompte - est réglé au prestataire suite au déroulement du projet « Voix Off ». La Ville se libérera de la somme de trois mille trois cents euros TTC (3300 € TTC) en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du prestataire.

Le prix sera réglé après service fait sur présentation de la facture, par mandatement administratif dans le délai de 30 jours, à compter de la réception de toutes les pièces nécessaires. Le dépôt de facture sera fait par le prestataire sur Chorus Pro.

Le prix est ferme et définitif. Il comprend la prestation et tous les frais nécessaires à son exécution. Aucun complément ne sera versé.

Article 6. Assurances

Le prestataire déclare avoir souscrit auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances notoirement solvables une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile du fait de ses activités et toutes les garanties d'assurances pour couvrir ses biens et marchandises. Le prestataire est seul responsable en cas d'accident / maladie survenant lors de l'exécution de la prestation. Il devra être affilié aux caisses de médecines sociales et en règle de ses cotisations par lui-même. Le prestataire ne peut en aucun cas se prévaloir d'un lien de subordination avec la Ville qui n'a pas la qualité d'employeur dans le cadre de ce contrat.

Article 7. Force majeure

Lorsque le prestataire est mis dans l'impossibilité d'exécuter le présent marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, la Ville résilie le marché sans indemnité d'aucune sorte. On entend par cas de force majeure les circonstances qui se sont produites après la signature du contrat, en raison de faits d'un caractère imprévisible et insurmontable et qui ne peuvent pas être empêchés par les cocontractants. En cas de force majeure, le cocontractant empêché s'engage à informer immédiatement l'autre partie.

Article 8. Inexécution de la prestation

Faute d'exécution de l'une des dispositions du présent contrat, hors cas de force majeure, le présent contrat sera résilié de plein droit aux torts et griefs de la partie défaillante, la partie défaillante devant alors verser à son co-contractant une indemnité égale à 50% du prix du marché (H.T.).

Article 9. Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'application du Tribunal Administratif de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables (dans le délai d'un mois à compter de l'apparition du litige constaté par voie de courrier).

Fait à Bègles, en 2 exemplaires, le 20/11/2024
(lu et approuvé)

Pour Sophie Montant

Autrice,

Pour la Ville,

Clément ROSSIGNOL PUECH
Maire de Bègles,
Vice-Président de Bordeaux
Métropole